

**Procédure générale et critères d'appréciation des dossiers pour l'entrée en M1
du master Recherche et Professionnel, Sciences Humaines et Sociale mention Psychologie - année 2014-2015**

La procédure générale de sélection se fait en 5 phases successives, spécialité par spécialité :

1. Etude de la recevabilité

Un dossier n'est recevable que si la licence de **psychologie** est totalement validée (plus rien n'est à rattraper de L1 ou L2 ou L3). Toutefois une tolérance est accordée aux étudiants actuellement inscrits en L3 et devant passer des examens en seconde session. Ils peuvent envoyer un dossier sans les résultats de la seconde session mais ils doivent attester sur l'honneur qu'ils s'engagent à communiquer leurs résultats s'ils sont admis à la phase d'entretien.

2. Etude de la qualité du dossier par chaque jury de spécialité

Après examen des dossiers, une première liste de candidats est retenue pour un entretien.

3. Entretien des candidats dont le dossier a été retenu

4. Sélection des candidats auditionnés, spécialité par spécialité (cette liste provisoire n'est pas communiquée)

5. Validation définitive des admissions dans chacune des spécialités, par le jury de mention (composé des responsables de chacune des spécialités, et présidé par la responsable du master). La liste définitive est alors communiquée.

Tout étudiant retenu dans la phase ultime du processus de sélection, est réputé être **admis SOUS RESERVE**. Il lui sera impossible de s'inscrire tant qu'il n'aura pas fourni les relevés de notes officiels, la réserve tombant naturellement avec la production de ces documents.

Attention : *Les candidats titulaires d'une licence de psychologie obtenue dans un pays étranger ne peuvent pas présenter leur candidature directement. Ils sont invités à consulter le document à leur intention sur le site (<http://sites.univ-provence.fr/wpse/>).*

critères d'appréciation du dossier

Spécialités de master								
Psychologie clinique et psychopathologie PCP	Psychanalyse et psychopathologie clinique PPC	Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives PNPC	Ergonomie : Facteurs Humains et Ingénierie des Systèmes d'Information EFHISI	Psychologie clinique du développement : Enfance, Adolescence, Vieillesse EAV	Psychologie de l'Orientation de l'Insertion et du Conseil OIC	Psychologie Sociale du Travail et des Organisations PSTO	Psychologie Sociale de la Santé PSS	Psychologie sociale de l'environnement (délivré à Nîmes)
<p>Pour les deux spécialités ci-dessus :</p> <p>Classement des dossiers des étudiants à partir d'une note calculée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne générale L3 : 30% - Note TISS (stage) : 30% - Note TER : 20% - UE de clinique : 20% <p>voir aussi rubrique « composition du dossier »</p>		<p>Pour les sept spécialités ci-dessus</p> <p>Les jurys apprécieront les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'années pour obtenir la licence (en tenant compte des cas particuliers comme les étudiants travailleurs) - les résultats en L1, L2 et L3, et plus particulièrement pour la L3 : <ul style="list-style-type: none"> - la moyenne de chaque semestre et le détail des notes de chacune des UE et des sous-UE - nature des enseignements et notes obtenues dans les UE à choix (concepts et méthodes) - le choix du TISS (stage) et du TER (si la formation l'inclut) et les notes correspondantes - les expériences de terrain autres que celles des stages obligatoires <p>voir aussi rubrique « composition du dossier » pour la spécialité ergonomie</p>						
<p>A l'issue de cette phase d'analyse des dossiers, un certain nombre d'étudiants sera convoqué à un entretien.</p> <p>A l'issue des entretiens, chaque spécialité classera les étudiants qu'elle envisage de retenir. La liste des étudiants retenus sera examinée pour discussion et validation définitive par le jury de mention du diplôme (master de psychologie).</p>								
<p>A l'issue du jury de mention une liste des étudiants définitivement admis dans chaque spécialité sera publiée. L'étudiant qui a été sélectionné dans plusieurs spécialités devra choisir la spécialité qu'il retient dans les délais indiqués dans le point « déroulé de la procédure », ci-après, p. 3.</p> <p>ATTENTION : chaque spécialité est habilitée pour un nombre maximal d'étudiants correspondant à ses capacités d'accueil. Le jury n'est cependant pas tenu de retenir autant de candidats que sa capacité d'accueil l'autorise si les dossiers sont jugés insuffisants</p>								

Déroulé de la procédure de dépôt du dossier de candidature à l'accès en M1 (master de Psychologie)

20 juin 2014 minuit	Date limite de déclaration de candidature et de dépôt du dossier de candidature (maximum 3 spécialités)
Du 2 au 20 juin	Vous devez envoyer par voie électronique, pour <u>chacune</u> des spécialités qui vous intéresse : - une déclaration de candidature + un dossier selon la procédure décrite ci-après
Déclaration de candidature	
Adresses électroniques d'envoi du dossier complet	1. Complétez une fiche de déclaration de candidature par spécialité (maximum 3) où vous présentez votre candidature. Vous pourrez accéder à cette fiche sur : http://sites.univ-provence.fr/wpse/ <i>Lorsque vous serez sur le site, vous n'aurez qu'à remplir les rubriques qui vous seront présentées.</i>
	2. Enregistrez la fiche de déclaration de candidature au format pdf : Nommer votre fiche sous la forme Prénom.NOM (ex. Marie.DUPONT ou Pierre-Paul.DURAND)
	3. Préparez soigneusement votre dossier qui doit contenir les documents recensés dans le point « composition du dossier »
	4. Envoyez le dossier complet (uniquement par voie électronique). Pour faciliter le traitement du dossier, il est recommandé de regrouper l'ensemble des pièces (format pdf) dans un unique dossier; en cas de pièces disjointes, elles devront aussi être au format pdf. Veillez à identifier soigneusement chacune des pièces (ex. CV_Marie.DUPONT. relevésdenotes_Marie.DUPONT etc.). Le dossier doit être envoyé à chacune des spécialités (3 maximum) où vous présentez votre candidature, aux adresses ci-après. Dans l'objet du message, indiquez « dossier de candidature en M1 de Prénom.NOM » Psychanalyse et Psychopathologie Clinique : recrutement.pca@gmail.com Psychologie Clinique et Psychopathologie : recrutement.pcp@gmail.com Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives : recrutement.pnpc@gmail.com Ergonomie : Facteurs Humains et Ingénierie des Systèmes d'Information : recrutement.ergo@gmail.com Psychologie Clinique du Développement : Enfance, Adolescence, Vieillesse : recrutement.eav@gmail.com Psychologie de l'Orientation, de l'Insertion et du Conseil : recrutement.poi@gmail.com Psychologie Sociale du Travail et des Organisations : recrutement.tra@gmail.com Psychologie Sociale de la Santé : recrutement.pss@gmail.com Psychologie Sociale de l'Environnement : recrutement.env@gmail.com

Composition du dossier	
<p>Composition du dossier</p> <p>(1 dossier par spécialité où vous présentez votre candidature)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche de déclaration de candidature (une par spécialité) 2. Lettre de motivation (une par spécialité) 3. Curriculum Vitae Veillez à bien renseigner ce CV. Il doit comporter l'ensemble de votre cursus universitaire (y compris les éventuelles formations autres que psychologie), vos expériences de terrain autres que celles des stages obligatoires ou libres, si vous en avez et le cas échéant, votre expérience professionnelle. 4. Résultats détaillés (relevés de notes) de L1, L2 et L3 Les candidats ayant accédé à la licence de psychologie directement en L3, doivent fournir les relevés de notes de leur cursus antérieur. <i>* Les candidats aux spécialités « Psychanalyse et Psychopathologie Clinique » et « Psychologie Clinique et Psychopathologie doivent par ailleurs se conformer aux consignes complémentaires indiquées sur les sites de ces 2 spécialités (http://sites.univ-provence.fr/psycli/)</i> <i>** Compte-tenu des spécificités de la profession d'ergonome, les candidats à la spécialité "Ergonomie: facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information" trouveront, sur le site de cette spécialité, des informations complémentaires à celles fournies dans ce document (http://centrepsyche-amu.fr/master-ergonomie/)</i> 5. Rapport de stage (lorsqu'un stage était obligatoire en L3 dans votre université) ou attestation d'expérience de terrain. 6. Rapport de Travail d'Etude et de Recherche (lorsque ce travail était inclus dans le programme de L3 de votre université). 7. Justificatif d'emploi si nécessaire.
Résultats	
<p>27 juin 2014 à partir de 13h</p>	<p>Publication de la liste des admissibles à l'entretien : site du pôle UNIQUEMENT : http://sites.univ-provence.fr/wpse/ (aucun résultat ne sera donné par téléphone) Les indications de date et horaire des entretiens seront disponibles sur le site de chaque spécialité (aucune information ne sera donnée par téléphone)</p>
<p>entre le 3 et le 9 juillet</p>	<p>Entretiens des admissibles</p>
<p>11 juillet 2014 et, à partir de 15h</p>	<p>Jury de mention de l'ensemble des spécialités. Publication de la liste définitive et officielle des admis en Master Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie : http://sites.univ-provence.fr/wpse/ (aucun résultat ne sera donné par téléphone)</p>
<p>15 juillet 2013</p>	<p>Date limite de confirmation du choix de la spécialité : les candidats retenus dans une ou plusieurs spécialités devront indiquer leur choix définitif de spécialité (1 seul choix) par un courrier électronique au(x) responsable(s) de la spécialité choisie avec copie à la responsable de la mention, Mireille Bastien (mireille.bastien@univ-amu.fr)</p>

